



**SABLES - GRAVILLONS et GRAVES
SEL de DÉNEIGEMENT**

EXPÉDITIONS : EAU - FER - ROUTE

Sté des Carrières STREF

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 663 000 euros
Siège Social : 27340 CRIQUEBEUF-SUR-SEINE - Tél. : 02 35 81 30 06 - Télécopie : 02 35 81 63 84
e-mail : stref@wanadoo.fr - internet : www.stref.fr
Adresser toute correspondance à : 262, rue du Bois des Coutures - 76410 CLÉON

D.R.E.A.L. de Normandie

Unité Territoriale de Rouen/ Dieppe

A l'attention de Mme Emilie GITZHOFER
1 Rue Dufay

76100 ROUEN

Affaire suivie par M. DEBRIX
Tél: 02.35.77.25.78.

Le 11 juillet 2019

OBJET: Réponses à l'avis délibéré du 4 juillet 2019 de la mission régionale d'autorité environnementale sur notre demande de remblayage partiel d'un plan d'eau avec des matériaux inertes sur la commune de Cléon.

Madame,

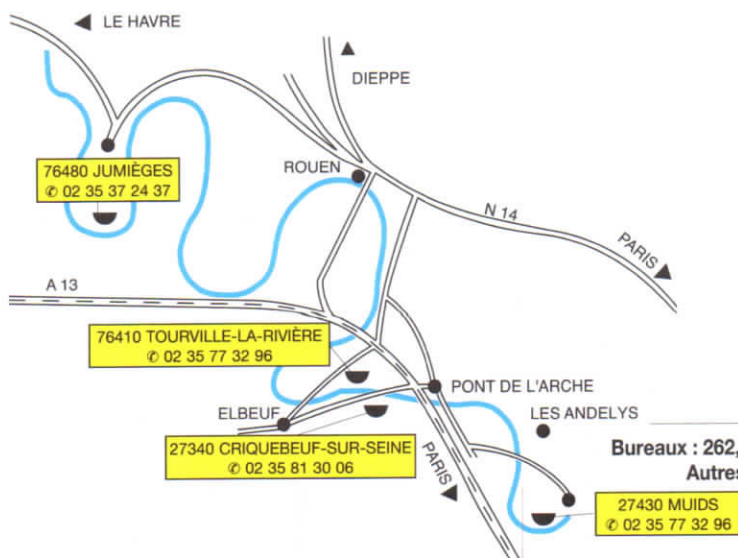
Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-après, nos réponses et compléments d'informations à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, daté du 4 juillet 2019, dans le cadre de notre demande de remblayage partiel du plan d'eau de la commune de Cléon avec des matériaux inertes.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.



Dominique DEBRIX



R.C. Évreux - Siren N° 665 850 152 - APE 0812 Z

Bureaux : 262, rue du Bois des Coutures - 76410 CLÉON - Tél. : 02 35 77 32 96 - Fax : 02 35 77 23 91
Autres carrières : 76410 TOURVILLE-LA-RIVIÈRE - Tél. 02 35 77 32 96 - Fax : 02 35 77 23 91
76480 JUMIÈGES - Tél. 02 35 37 24 37 - Fax : 02 35 37 34 89



SABLES - GRAVILLONS et GRAVES
SEL de DÉNEIGEMENT
EXPÉDITIONS : EAU - FER - ROUTE

Sté des Carrières STREF

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 663 000 euros
Siège Social : 27340 CRIQUEBEUF-SUR-SEINE - Tél. : 02 35 81 30 06 - Télécopie : 02 35 81 63 84
e-mail : stref@wanadoo.fr - internet : www.stref.fr
Adresser toute correspondance à : 262, rue du Bois des Coutures - 76410 CLÉON

Demande d'autorisation environnementale pour un projet de remblayage partiel d'un plan d'eau avec des matériaux inertes sur la commune de Cléon

Réponses et compléments d'informations à l'avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale

⊗ Analyse de la prise en compte de l'environnement dans le projet

Pages 9 et 10 paragraphe 5.2 – Effets sur la biodiversité et déclinaison de la démarche « éviter, réduire, compenser » (ERC) : « L'autorité environnementale recommande que le maître d'ouvrage complète la description de la mesure C1 « Création/ restauration de pelouses sur sable » par des informations sur le calendrier prévisible des opérations et sur les surfaces concernées.

Réponse :

La mesure C1 création/ restauration de pelouses sur sable sera réalisée en hiver dès le début des premiers travaux affectant le site et en fonction de la date de l'arrêté préfectoral d'autorisation soit ainsi au plus tôt avant la mi-mars 2020 ou alors à fin 2020. La zone envisagée représentera à minima une surface d'environ 570 m².

⊗ Analyse de la prise en compte de l'environnement dans le projet

Pages 9 et 10 paragraphe 5.2 – Effets sur la biodiversité et déclinaison de la démarche « éviter, réduire, compenser » (ERC) : L'autorité environnementale recommande également que le maître d'ouvrage s'assure de la pérennité des mesures d'accompagnement et de compensation, celles-ci devant rester efficaces même après l'achèvement du réaménagement du site.

Réponse :

Nous vous précisons, comme Monsieur le Maire de Cléon l'atteste (voir document joint), qu'une convention sera signée, à la fin de l'exploitation du site, entre la commune (propriétaire), la société des Carrières STREF et une (ou des) structure(s) adaptée(s) et compétente(s) oeuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement afin d'assurer le maintien, la conservation, la gestion, l'entretien ou la restauration des éléments de la biodiversité et de fonctions écologiques qui auront été mis en place par la société des Carrières STREF conformément à son éventuel arrêté préfectoral.

Monsieur Bernard VATBOIS
Président



ATTESTATION

PRISE EN COMPTE DES MESURES DE GESTION DE SITE DANS LE CADRE DU PROJET DE REMBLAYAGE PARTIEL DU PLAN D'EAU DE LA COMMUNE PAR LA SOCIETE DES CARRIERES STREF

Je soussigné Frédéric Marche, agissant en qualité de Maire de la Commune de Cléon, atteste qu'une convention sera signée (sous réserve de l'obtention des autorisations administratives nécessaires), à la fin de l'exploitation du site « Clos Messire Pierre » par la société des Carrières STREF, entre la commune (propriétaire), la société des Carrières STREF et une (ou des) structure(s) adaptée(s) et compétente(s) œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement afin d'assurer le maintien, la conservation, la gestion, l'entretien ou la restauration des éléments de la biodiversité et de fonctions écologiques qui auront été mis en place par la société des Carrières STREF conformément à son éventuel arrêté préfectoral d'autorisation.

Fait pour valoir ce que de droit,

Cléon, le 9 juillet 2019

Le Maire,

Frédéric MARCHE

